

<https://www.zurbains.com/societe/argent/reforme-des-retraites-macron-les-gagnants-et-les-perdants.html>



Réforme des retraites 2019 : Gagnants ? Perdants ?

- Société - Argent -

RÉFORME DES RETRAITES 2020

2025

RETRAITE 64

Âge pivot : 64 ans
Décote de 5% par an
10€ cotisés par point
Valeur du point : 0.55€

Guide PARGNE

Date de mise en ligne : lundi 22 juillet 2019

Copyright © Zurbains - Tous droits réservés

Réforme des retraites 2019

Les grandes lignes de la réforme des retraites 2019, applicables dès 2025, pour tous les Français nés à partir de 1963 sont maintenant connues. En bref, si l'âge légal reste à 62 ans, un départ à la retraite avant 64 ans sera pénalisé. Le calendrier de mise en place de cette réforme des retraites court jusqu'en 2020, pour une mise en application dès 2025.

Si personne ne sera véritablement gagnant avec cette énième réforme, puisque pour tous les Français, il faudra travailler 2 années de plus afin de percevoir sa pension à taux plein, certains Français seront moins défavorisés que les autres.

Les moins défavorisés : les plus modestes, agriculteurs, femmes et familles nombreuses

- **Petits boulots, congés maternité, chômage et arrêt maladie** : Les petits boulots, mêmes les plus courts, à la journée, tout comme les congés maternité, le chômage ou les arrêts maladie donneront également droit à des points, garantissant une amélioration de la future pension.
- **Coup de pouce pour les plus modestes** : les plus modestes et les carrières heurtées ou incomplètes, percevront un minimum de retraite porté à 85% du Smic net, contre 81% pour les salariés et 75% pour les agriculteurs actuellement.
- **Femmes et familles nombreuses** : Alors que les pensions versées aux femmes sont statistiquement 42% inférieures à celles des hommes, le gouvernement souhaite donc favoriser leurs pensions. La révision des droits familiaux doit favoriser les femmes, bénéficiaires des pensions de réversion dans neuf cas sur dix. Le dispositif de réversion garantira 70% du total des retraites perçues par le couple. Une majoration des droits de 5% par enfant et dès le premier enfant pourra par ailleurs être partagée entre les deux parents et sera à défaut attribuée à la mère. Une bonne nouvelle pour les femmes et les familles monoparentales, désavantagées par le système actuel qui octroie 10% de majoration à chaque père et mère de trois enfants et plus. Avec 15% de majoration à se partager, les parents de trois enfants seront perdants, mais pas ceux de quatre enfants (20%), tandis que les parents de 5 enfants gagneront au change (25%).

Les plus défavorisés : fonctionnaires, indépendants et professions libérales

- **âge légal de départ à la retraite porté à 62 ans pour les fonctionnaires** : sans surprise, cette réforme des retraites souhaite mettre un terme aux régimes spéciaux. Mais évidemment, cela ne va pas sans s'attaquer au droit de départ à la retraite avant 62 ans de certaines catégories de fonctionnaires. Parmi les fonctionnaires de « catégorie active », seuls les métiers « régaliens » (policiers, douaniers, pompiers, surveillants pénitentiaires) resteront autorisés à partir en retraite à 57, voire 52 ans. D'autres, comme les aides-soignantes, pourraient toutefois profiter du compte professionnel de prévention (ex-pénibilité) pour partir au mieux à 60 ans.
- **Des pensions revues à la baisse pour les fonctionnaires** : Si les primes seront prises en compte pour le calcul de leur pension, ce nouveau mode de calcul par point sera pénalisant pour les fonctionnaires ne percevant que peu de primes, comme les enseignants par exemple.
- **Indépendants** : cotisant moins que les salariés, bénéficieront d'un « régime adapté ». Ils devront, comme tout le monde, abonder le pot commun à hauteur de 28,12% jusqu'à 40 000 euros de revenu brut annuel, à 12,94%

Réforme des retraites 2019 : Gagnants ? Perdants ?

ensuite, en échange d'une baisse de la CSG. Les « exploitants agricoles, artisans, commerçants... » pourront ainsi bénéficier du minimum de retraite.

Post-scriptum :

L'adresse originale de cet article est <https://www.francetransactions.com/...>